

---

**LE PRODUIT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DANS LA MONDIALISATION  
DES ÉCHANGES - CONTRIBUTION À LA RECHERCHE D'UNE JUSTICE  
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE.**

par Luis Alexander **Gonzalez-Martin**<sup>1</sup>

Joseph Hudault<sup>2</sup> - Le travail de thèse de M. Gonzalez-Martin, qui a fait l'objet d'une première publication en décembre 2013, présente un très grand intérêt pour la connaissance du droit agroalimentaire dans les pays en voie de développement. L'auteur a une expérience de la recherche dans ce domaine comme le montre le contenu de son ouvrage.

La thèse qu'il présente se propose d'étudier, dès le départ, les causes et les conséquences des transformations dans les rapports entre le processus économique d'internationalisation du monde agroalimentaire et l'adaptation du droit national et international dans sa création et son application.

Cette double démarche a permis à l'auteur de développer une connaissance générale et approfondie des politiques agricoles des pays du Nord et du Sud et du fonctionnement des systèmes agroalimentaires grâce à une approche pluridisciplinaire de son sujet, ce qui lui a donné le moyen, notamment, d'exploiter diverses sources d'ordre juridique et économique.

L'auteur s'applique dans sa thèse à montrer quel est le « point nodal » où se réalise la rencontre entre les diverses perspectives. Car, selon lui, une des faiblesses des sciences juridiques en général tient à leur insuffisante réflexivité : Ainsi, jusqu'à quel point une sociologie du droit, une réflexion économique sur le droit, une théorie du droit, une histoire du droit, sont-elles vraiment possibles sans trahir l'esprit de la discipline juridique, c'est-à-dire sans passer franchement dans le camp des disciplines évoquées.

Si, au premier abord, sa démarche paraît sinuer, de manière erratique, entre plusieurs approches (en effet, une première partie porte sur la complémentarité entre divers effets de la libéralisation des marchés sur l'alimentation et sur le comportement des consommateurs, mais s'élargit en outre à d'autres phénomènes qui concernent de façon quasi universelle le secteur de l'agroalimentarité, à savoir une concentration croissante dans le secteur de la distribution, le développement de nouvelles technologies et de nouveaux usages pour les terres agricoles, la question du contexte économique de la production des agrocarburants étant à cette occasion abordée), ces différentes approches qui font appel autant à l'histoire, à la sociologie et à l'économie qu'aux institutions juridiques, permettent de dégager une certaine permanence des données qui concernent le commerce mondial et sont autant de composantes de l'histoire des politiques agricoles. Bien plus qu'une introduction aux négociations qui se déroulent au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ce travail de M. Gonzalez apporte une clef de lecture pour comprendre les tendances en œuvre dans le champ agroalimentaire. Enfin, l'auteur élabore une

---

<sup>1</sup> Thèse en droit international soutenue à l'Université Panthéon-Sorbonne (dans l'UFR 07 : Droit international et européen, Droit international public, Droit international économique) le 18 janvier 2012.

<sup>2</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, professeur émérite de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.

---

analyse consacrée aux transformations du droit international, soit dans le registre des institutions internationales, soit dans un registre purement jurisprudentiel.

Il faut signaler que l'analyse menée par M. Gonzalez s'inscrit pleinement dans le sillage des travaux du Comité Européen de Droit Rural sur les rapports entre agriculture, environnement et alimentation et sur les effets des régulations internationales sur les structures juridiques nationales et régionales.

Il faut aussi souligner l'intérêt de l'étude menée par l'auteur sur l'activité de l'Organe de Règlement des différends (ORD) de l'Organisation Mondiale du Commerce, dont il reconnaît l'efficacité limitée mais dont il pense qu'elle peut être le germe d'une évolution positive. Il s'agit là, écrit-il, d'un défi posé à l'institution, le juge, en interprétant les accords qui régulent le commerce international, leur donne un sens et ce sens influe sur leur finalité. Ce juge peut ainsi nuancer, infléchir, pervertir voire contrarier la politique économique voulue par les accords signés par les Etats. Et cela même si la capacité de ce juge à jouer ce rôle n'est pas apparemment parvenue à faire l'unanimité.

L'auteur rappelle à cette occasion que dans le cas des marchés agroalimentaires, les produits qui y sont échangés ne sont pas comme les autres. Et il fait le constat du caractère fictif d'un ordre économique international porté par la « main invisible » où la préoccupation alimentaire apparaîtrait dès lors que l'intérêt public se retire. Il n'est plus concevable, écrit-il « de compter sur la finalité des données qui circulent par la voie des prix entre les producteurs et les consommateurs, *Wall Street* ou le *Minneapolis Grain Exchange* font fi de la stabilité des marchés agricoles ».

En définitive, l'auteur qui constate à regret l'existence d'un système agroalimentaire internationalisé hautement concurrentiel qui ne prend en compte que des intérêts sectoriels et où n'existe pas, à son avis, la dimension de l'intérêt général, souhaiterait que se substitue peu à peu un système dans lequel l'enjeu devrait être global et coopératif. En effet, conclut-il, la croissance des échanges au nom de l'intérêt de certains qui ne recherchent qu'à accroître leur profit, ne doit pas s'exonérer de conditions politiques dans lesquelles la planète devrait se développer. Sa conviction est qu'il est indispensable d'établir une régulation qui permette la stabilité et la redéfinition du rôle du public quant à ce qui est de l'intérêt général dans le système agroalimentaire mondial.